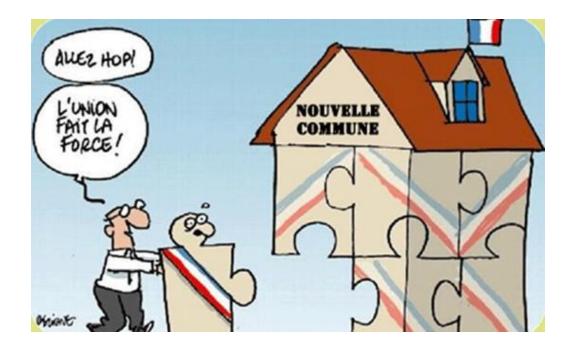


Donzère – Les Granges-Gontardes

Projet de création d'une commune nouvelle





Concrètement, quel impact dans votre quotidien dès le 1^{er} janvier 2025 ?



- Les identités gontardienne et donzéroise sont conservées: adresse,
 code postal, panneaux d'entrées d'agglomération
- L'état-civil est conservé dans les deux communes (mariages...)
- Un prix du repas de cantine unifié : 3,10 € (ou 2,95 € avec les bons CAF)
- La gestion de l'eau et le coût ne changeront pas avant le transfert à la CCDSP
- Les services municipaux de terrain resteront principalement sur leur commune d'origine
- Tous les services avec les horaires seront conservés sur site
- Politique associative maintenue dans chaque commune (bibliothèque, comité des fêtes, ACCA...)





Des services de qualités préservés et développés pour tous

- Des services dimensionnés pour accueillir les Donzérois et les Gontardiens
- Une capacité d'accueil des jeunes enfants (0-3 ans) accrue
- Force de déploiement du Plan Santé sur les deux communes
- Toutes les écoles maintenues
- Fonctionnement actuel et aides aux associations préservés
- Des équipements communaux (sportifs...) mis en commun
- La Mairie annexe maintenue à Les Granges-Gontardes
- Le bureau de **poste et l'agence postale** maintenus



Une situation financière à la hauteur des enjeux de demain

- Garantie pérenne de la dotation de fonctionnement versée par l'Etat
- **Dotation d'amorçage** de 100 000 € par an pendant 3 ans
- Garantie de réalisation des projets engagés par les communes
- Harmonisation sur 12 ans de la taxe sur le foncier bâti sur le taux moyen de 29,49%
- Renforcement de la représentation de la commune nouvelle vis-à-vis des partenaires (Etat, Région, Département, CCDSP)



Une proximité maintenue

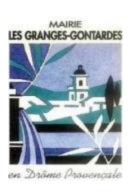


- Les élus des deux conseils siègeront au sein du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle jusqu'à la fin du mandat (mars 2026)
- Un Maire délégué sera désigné
- Pour le prochain mandat (2026-2032), le nombre de conseillers municipaux sera de 33 avec 9 adjoints + maire délégué pour Les Granges-Gontardes
- Pour le mandat suivant (2032-2038), retour à 29 conseillers municipaux et 8 adjoints + maire délégué pour Les Granges-Gontardes









Donzère – Les Granges-Gontardes

A vous la parole!



Et la suite...

- 13 octobre : consultation de la population par un vote à l'urne
 - Un seul bureau de vote par commune en (salle du conseil municipal à Donzère / mairie à Les Granges-Gontardes)
 - Procuration auprès de la police municipale
 - Donzère poste de police municipale : 7 et 8 octobre de 15 h à 19h
 - Les Granges-Gontardes mairie : 3 et 10 octobre de 17 h à 19 h
 - Les procurations établies en gendarmerie pour une durée incluant la date du 13 octobre sont également valides
- Sous réserve de la consultation :
 - Vote en conseil municipal début novembre
 - Création de la commune nouvelle au 1er janvier 2025